



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**7072<sup>e</sup>** séance

Judi 5 décembre 2013, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Araud . . . . .	(France)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. De Antueno
	Australie . . . . .	M <sup>me</sup> King
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Mehdiyev
	Chine . . . . .	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Power
	Fédération de Russie . . . . .	M. Iliichev
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M. Maes
	Maroc . . . . .	M. Loulichki
	Pakistan . . . . .	M. Masood Khan
	République de Corée . . . . .	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Tatham
	Rwanda . . . . .	M. Nduhungirehe
	Togo . . . . .	M. Menan

## Ordre du jour

### La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine établi en application du paragraphe 22 de la résolution 2121 (2013) du Conseil de sécurité (S/2013/677)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de décembre 2013, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Liu Jieyi, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil pendant le mois de novembre 2013. Au nom de tous les membres du Conseil, je lui exprime, ainsi qu'à sa délégation, nos sincères remerciements pour le talent et l'efficacité avec lesquels ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en République centrafricaine**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine établi en application du paragraphe 22 de la résolution 2121 (2013) du Conseil de sécurité (S/2013/677)**

**Le Président** : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Congo, de Gabon et de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Tête Antonio, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/717, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Congo, les États-Unis d'Amérique, la France, le Gabon, le Luxembourg, le Maroc, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Togo.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/677, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine établi en application du paragraphe 22 de la résolution 2121 (2013) du Conseil de sécurité.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2127 (2013).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Menan (Togo)** : Le Togo se félicite de l'adoption ce jour de la résolution 2127 (2013) que le Conseil vient d'adopter sur la République centrafricaine, et voudrait exprimer ici sa reconnaissance à tous les membres du Conseil de sécurité qui ont œuvré à cette fin. Nous félicitons particulièrement la France, qui a initié ce projet de texte et qui a conduit les négociations jusqu'à son adoption.

La situation en République centrafricaine, que tout le monde s'accorde à décrire de très préoccupante en raison des violences en tous genres et des violations graves et massives des droits de l'homme qui s'y déroulent et qui font dire que le pays est au bord du chaos, nécessitait que la communauté internationale et, particulièrement, le Conseil prennent leur responsabilité pour maintenir la paix dans ce pays et dans la sous-région.

Évoquant la situation en République centrafricaine lors de la visite qu'il a effectuée en France en novembre dernier, le Chef de l'État togolais, dont on connaît l'engagement à lutter contre les groupes terroristes et criminels en Afrique de l'Ouest, dans le Sahel et partout où ils sévissent, avait déclaré sans détours que :

« Si ce pays tombe dans l'oubli, si la communauté internationale ne fait rien, nous risquons d'avoir un sanctuaire pour les terroristes en République centrafricaine, et cela nous ne pouvons pas l'accepter ».

C'est pourquoi l'adoption de la présente résolution est un motif de grande satisfaction pour mon pays en ce qu'elle décide non seulement du déploiement de la

Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) pour ramener l'ordre, la paix et la sécurité en République centrafricaine, mais aussi autorise les forces françaises présentes dans le pays à prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer la MISCA dans l'exécution de ce mandat. Cette autorisation de déploiement pour une période initiale de 12 mois constitue également une réponse aux attentes de l'Union africaine et des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, qui ne pouvaient pas accepter que la République centrafricaine sombre dans la violence et serve de sanctuaire aux groupes terroristes et autres organisations criminelles qui pourraient s'en servir pour déstabiliser tout le continent.

Il importe à présent que la communauté internationale apporte tout son soutien à la MISCA à travers des contributions au fonds d'affectation spéciale qui sera créé par le Secrétaire général pour permettre à cette mission de s'acquitter de son mandat. Le Togo exprime d'ores et déjà sa reconnaissance aux pays et organismes qui apporteront des contributions à ce fonds.

Mon pays réitère ses vifs remerciements à la France et aux États africains qui ont déployé des contingents militaires en République centrafricaine ou qui s'apprentent à le faire. Notre vif souhait est que les sacrifices ainsi consentis par ces pays permettent de stabiliser la République centrafricaine et de mettre un terme aux souffrances indicibles de sa population.

**M. Loulichki (Maroc) :** Je commencerai d'abord par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la Chine, pour sa présidence réussie.

Le Maroc se félicite de l'adoption unanime par le Conseil de sécurité de la résolution 2127 (2013), concernant la République centrafricaine. Cette résolution couronne un processus de suivi par le Conseil de sécurité de la situation inquiétante qui prévaut dans ce pays depuis une année. Nous espérons que l'adoption de cette résolution permettra d'ouvrir une nouvelle page dans l'histoire mouvementée de ce pays frère et ami.

Le Maroc, à son habitude, s'est investi durant son mandat au Conseil de sécurité, aux côtés de la France, pour mettre la situation de la République centrafricaine au cœur de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, comme il l'avait fait auparavant pour le Mali. Nous

nous réjouissons de voir que l'unanimité du Conseil de sécurité s'est concrétisée dans cette résolution.

Nous saluons donc la mobilisation de la communauté internationale et le consensus régnant au sein du Conseil sur l'urgence d'une intervention renforcée qui puisse permettre de rétablir la sécurité dans ce pays en mettant fin à la grave crise qu'il traverse, aussi bien sur le plan sécuritaire qu'humanitaire, et à l'engrenage inquiétant des affrontements interconfessionnels, caractéristique nouvelle de ce conflit dans un pays où chrétiens et musulmans ont toujours vécu côte à côte dans la paix et l'harmonie.

Nous remercions donc la France pour ses efforts, qui ont mené à l'adoption de cette résolution, et pour son engagement en faveur de la paix sur notre continent africain, hier au Mali, aujourd'hui en République centrafricaine. L'adoption de cette résolution constitue donc un tournant pour la République centrafricaine, nous l'espérons, qui permettra un déploiement rapide des forces françaises en appui à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine et ouvrira la voie à l'établissement d'une opération de maintien de la paix si les conditions nécessaires sont réunies. Sur ce point, nous partageons les avis des organisations régionales et sous-régionales impliquées dans cette crise, qui envisagent sérieusement cette option. Nous tenons plus particulièrement à rendre un hommage bien mérité aux efforts inlassables que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale déploie depuis la naissance de cette crise.

Le Maroc se félicite d'autant plus de cette adoption qu'il entretient depuis longtemps des relations d'amitié avec la République centrafricaine. C'est à ce titre que le Maroc n'a ménagé aucun effort en vue de déployer rapidement ses soldats, qui constitueront l'unité de garde du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, et reste prêt à soutenir davantage la République centrafricaine dans son cheminement vers la paix et la stabilité. Cet engagement, voulu par Sa Majesté le Roi au titre d'un engagement constant et multiforme du Maroc en faveur de l'Afrique, de la paix et du développement sur le continent, continuera au-delà de la fin de notre mandat au Conseil de sécurité.

**Le Président :** Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

La situation en République centrafricaine est une tragédie. L'ensemble de la population centrafricaine – soit

plus de 4,5 millions de personnes – est touché par une crise humanitaire. Cette population est terrorisée par des miliciens qui se livrent aux pires exactions à son encontre. Meurtres, viols et pillages sont le quotidien de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants. L'État, qui s'est effondré, n'est plus en mesure de protéger sa population. Désormais, le pays menace de s'enfoncer dans une violence de type interconfessionnel entre chrétiens et musulmans.

L'histoire nous enseigne ce qui se peut se produire. L'histoire nous engage à éviter le pire. L'histoire oblige le Conseil de sécurité à agir. Le pays risque de sombrer dans le chaos, avec des conséquences incontrôlables et imprévisibles sur toute la région. Le risque d'atrocités de masse est là, comme le soulignent sans ambiguïté le Secrétaire général ainsi que l'ensemble des organisations non gouvernementales.

La République centrafricaine, avouons-le, avait été jusqu'à présent une crise oubliée, de celles qui n'intéressent pas les médias. Face à cette crise, l'indifférence et l'inaction n'étaient cependant pas des options. La France a estimé qu'il était de notre devoir collectif de soutenir l'action de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour prévenir ces atrocités de masse.

C'est le Président de la République française qui, dans son intervention devant l'Assemblée générale en septembre dernier (voir A/68/PV.5), avait été le premier à lancer un cri d'alerte et à appeler à une action résolue du Conseil de sécurité. Le Ministre français des affaires étrangères, aux côtés de l'Union européenne et de l'ONU, avait organisé une réunion de haut niveau pour souligner l'urgence humanitaire. Les incidents de nature interconfessionnelle qui se sont produits encore ce matin à Bangui, avec la mort de plusieurs dizaines de civils, ne font que souligner qu'il est grand temps d'agir.

L'adoption de la résolution 2127 (2013) permet enfin de prendre les mesures attendues pour soutenir l'Union africaine. La force africaine, la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), se voit dotée d'un mandat robuste en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, ce qui lui permettra de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les populations civiles et neutraliser les groupes armés qui refuseraient de se plier aux consignes de cantonnement et de désarmement.

Conformément à la demande formulée par l'Union africaine et les autorités de transition, les forces

françaises se voient également dotées d'un mandat du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII pour soutenir la MISCA. Dans ce but, les effectifs des forces françaises seront renforcés très prochainement. La France souhaite remercier tous les partenaires, notamment européens, qui apporteront leur soutien à cette opération, qui interviendra dans le cadre de cette résolution.

L'ONU sera chargée de soutenir la mobilisation financière au bénéfice de l'Union africaine. Je souligne que l'Union européenne, en apportant une contribution de 50 millions d'euros, sera, comme pour la Somalie, le premier contributeur aux opérations de l'Union africaine. D'autres contributions devront être mobilisées à l'occasion de la tenue prochaine d'une conférence des donateurs.

Conformément à la demande de l'Union africaine et aux recommandations du rapport du Secrétaire général, cette résolution prépare l'avenir. Elle demande au Secrétariat d'entreprendre les préparatifs nécessaires au déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies et de préparer un concept d'opérations dans un délai maximal de trois mois.

Mais si le rétablissement de la sécurité est la priorité, cette résolution renforce également l'action sur deux volets essentiels pour l'avenir de la République centrafricaine. S'agissant, d'abord, du soutien au processus de transition, le Conseil rappelle explicitement l'interdiction faite aux actuelles autorités de transition de participer aux élections qui doivent se tenir d'ici à février 2015 au plus tard. Il marque également son intention d'adopter des sanctions individuelles à l'encontre des individus qui menacent le processus de transition et alimenteraient ainsi la violence. Concernant, deuxièmement, la lutte contre les violations des droits de l'homme, une commission d'enquête internationale, sur le modèle du Darfour, est créée, à l'initiative du Rwanda. Elle devra rendre ses conclusions dans un délai de six mois.

Le Conseil de sécurité est enfin sorti de son indifférence. Il prend ses responsabilités pour soutenir les pays africains et leurs organisations, qui ont eu le courage de se porter les premiers au chevet de cette République centrafricaine trop longtemps délaissée.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

**M. Dembassa Worogagoi** (République centrafricaine) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et, par la même occasion, rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de Chine, qui a fait un travail très remarquable au cours du mois de novembre.

Une fois de plus, la population de Bangui s'est réveillée ce matin sous des tirs d'armes lourdes entraînant des pertes humaines, des blessés et des déplacements de population. Malgré tout, je suis heureux aujourd'hui de porter devant le Conseil le message d'un pays de 623 000 km<sup>2</sup>, la République centrafricaine, où quatre millions et demi d'enfants, de femmes et d'hommes espèrent maintenant que la page des humiliations, des graves violations des droits humains, des pillages et des destructions va bientôt être définitivement tournée. Oui, l'adoption de la résolution 2127 (2013) donne des raisons de croire qu'une aube nouvelle va se lever sur la République centrafricaine. Ce texte va permettre de traiter les quatre urgences auxquelles fait face le pays.

La première urgence est sécuritaire. Les événements de ce jour à Bangui soulignent l'urgence d'une intervention. Nous faisons confiance à la force africaine, la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, appuyée par les forces françaises et dotée d'un mandat au titre du Chapitre VII de la Charte, pour rétablir la paix civile et protéger toutes les communautés, quelle que soit leur ethnie ou leur confession religieuse. Nous voulons toutefois souligner que, sur un territoire aussi vaste que celui de la République centrafricaine, cela ne pourrait se faire sans la contribution des forces armées centrafricaines dont la restructuration est une nécessité.

La deuxième urgence est humanitaire. Il s'agit de permettre aux organisations non gouvernementales de porter secours aux populations en détresse et dans le besoin, et de permettre également le retour des populations déplacées.

La troisième urgence est celle de la justice, condition première d'une véritable réconciliation nationale. À cet égard, nous nous réjouissons des dispositions déjà prises et des actions prévues dans la présente résolution.

La quatrième et dernière urgence est celle de la reconstruction et de la relance de l'activité économique. Avec le retour à venir de la sécurité, nous lançons un appel aux partenaires au développement du pays pour

l'aider à sortir de ce cercle vicieux de la pauvreté et de la misère qui fait le lit des rébellions et coups d'État.

Aujourd'hui, notre pays sort de l'oubli. Le peuple centrafricain se sent maintenant membre à part entière de la communauté des nations. Je voudrais rendre un hommage particulier à la France, auteur et porteuse de la présente résolution. C'est le lieu aussi de saluer l'engagement constant de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale dans la recherche de solutions durables à la crise centrafricaine. La présence des troupes de ses États membres sur le sol centrafricain a évité au pays de sombrer dans le chaos total. Je me permets enfin de remercier les États qui se sont portés coauteurs de cette résolution ainsi que tous les États membres du Conseil de sécurité ici présents, sans oublier les pays amis de la République centrafricaine. À l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne, à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, aux organisations non gouvernementales nous exprimons également nos sincères remerciements pour leur contribution à la recherche de la paix et du développement dans mon pays. À la presse internationale nous exprimons notre profonde gratitude pour avoir aidé à sortir notre pays de l'oubli.

La République centrafricaine veut écrire une nouvelle page de son histoire. Nous sommes prêts à livrer le combat pour la liberté et contre la misère, rébellion légitime des peuples, afin qu'enfin nous puissions en chœur, avec le père fondateur de la République centrafricaine, Barthélémy Boganda, entonner l'hymne national :

« Ô Centrafrique, ô berceau des Bantous!  
Prends ton droit au respect, à la vie!  
Longtemps soumis, longtemps brimé par tous,  
Mais de ce jour brisant la tyrannie.  
Dans le travail, l'ordre et la dignité,  
Tu reconquiers ton droit, ton unité,  
Et pour franchir cette étape nouvelle,  
De nos ancêtres la voix nous appelle. »

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tête António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. António** (Union africaine) : Nous voudrions, pour commencer, remercier la présidence française du Conseil de sécurité de nous avoir invités à prendre part à la présente séance. Nous voudrions remercier tous les membres du Conseil de sécurité de l'adoption

de la résolution 2127 (2013) et tous les pays qui se sont portés coauteurs de cette résolution, qui vient à point nommé. Nous sommes ravis de la coordination et de la coopération qu'il y a eues entre nous et de la participation de trois membres africains du Conseil de sécurité à cet exercice, conjointement avec les autres membres du Conseil de sécurité.

La présente séance se tient alors même que la situation en République centrafricaine ne cesse de se détériorer. Ce matin même, de nouveaux incidents sont survenus dans la ville de Bangui, mettant en évidence, si besoin était, la précarité de la situation et les souffrances indicibles infligées aux populations civiles. Il est plus que jamais urgent que la communauté internationale se mobilise pour faire face à la situation. Il s'agit tout à la fois de protéger des populations civiles qui n'en peuvent plus et d'éviter aussi l'effondrement pur et simple de ce qui reste des structures étatiques du pays, avec les conséquences incalculables qui en résulteraient pour la paix, la sécurité et la stabilité régionales.

L'adoption aujourd'hui de la résolution 2127 (2013) est un pas crucial dans la formulation d'une réponse globale et coordonnée de la communauté internationale à la détérioration continue de la situation. En autorisant le déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et en appelant à un soutien international adéquat à cette Mission, le Conseil de sécurité conforte et renforce les efforts conjoints de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Nous nous sentons investis de la confiance du Conseil de sécurité et d'une légitimité internationale encore plus grande pour poursuivre et intensifier l'action engagée.

Je note que la résolution couvre nombre d'autres aspects, qui vont de la transition en cours, dont les principes de base sont opportunément rappelés, à la protection et à la promotion des droits de l'homme, en passant par l'état de droit, le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la protection des ressources naturelles. En somme, elle articule une approche globale de la situation, celle-là même qui devrait nous permettre de relever les défis de l'heure avec l'urgence que requiert la situation sur le terrain.

Je voudrais aussi relever la décision d'imposer un embargo sur les armes, et l'intention exprimée par le Conseil de sécurité de prendre des mesures ciblées

contre les individus qui sapent la paix et la sécurité en République centrafricaine.

Ces mesures sont les bienvenues et constituent un signal fort à l'endroit de tous ceux qui se livrent à des exactions contre les populations civiles et entravent les efforts de stabilisation de la situation.

Permettez-moi donc d'exprimer la satisfaction de l'Union africaine à la suite de l'adoption de la présente résolution 2127 (2013). Je voudrais exprimer notre sentiment de gratitude envers tous les membres du Conseil de sécurité pour leur engagement et l'appui apporté aux efforts de l'Afrique. Je remercie tout particulièrement la délégation française, qui a coordonné la rédaction de la résolution, pour le travail accompli.

Comme les membres du Conseil le savent, l'Union africaine a toujours appelé de ses vœux un partenariat flexible, novateur et orienté vers l'avenir entre elle et l'Organisation des Nations Unies, singulièrement le Conseil de sécurité. Ce faisant, nous avons une conscience aiguë de la complexité des défis à la paix et à la sécurité auxquels nous sommes confrontés et de la nécessité d'une action internationale coordonnée pour faire face à ces défis. Un tel partenariat suppose une consultation étroite entre tous les acteurs concernés, de manière à faciliter la grande unité de vue et d'action possible, à tirer pleinement profit des avantages comparatifs respectifs des uns et des autres, et à maximiser l'impact de nos efforts sur le terrain.

De ce point de vue, je voudrais me réjouir de la façon dont nous avons travaillé ensemble tout au long du processus qui a mené à l'adoption de la présente résolution 2127 (2013). Nous avons pu, sans préjudice aux responsabilités du Conseil de sécurité, partager nos vues avec des membres du Conseil, faire des suggestions dans la formulation de certaines des dispositions du texte et indiquer comment nous voulions être soutenus. Nous devons bâtir sur cette avancée et sur celle qu'ont représentée les consultations qui ont précédé d'autres résolutions de cet organe, notamment celles relatives à la Somalie, pour encore mieux travailler ensemble.

Pour notre part, nous nous attelons, en coordination étroite avec la CEEAC, à assurer un transfert d'autorité réussie entre la Mission de la CEEAC pour la consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) et la MISCA, le 19 décembre prochain. Le processus est en cours et se déroule dans de bonnes conditions. Une équipe multidisciplinaire composée de fonctionnaires de la Commission, mais aussi avec

l'appui de plusieurs de nos partenaires, est en route pour Bangui afin d'examiner de manière pratique avec les dirigeants de la MICOPAX et du Secrétariat général de la CEEAC, les modalités du transfert. Cette équipe pluridisciplinaire aura aussi pour mission de mettre en place la direction générale de la MISCA.

Par ailleurs, comme les membres du Conseil le savent, la Commission a procédé à la nomination, en coordination avec la CEEAC, des principaux responsables de la MISCA. Il s'agit du Représentant spécial de la Présidente de la Commission, Chef de la MISCA, en la personne du général Jean-Marie Mokoko, de la République du Congo. Les chefs des composantes militaire et de police de la MISCA ont été également nommés. La Commission procède actuellement, et en mode d'urgence, au recrutement du personnel civil qui doit servir la MISCA. L'Union africaine sera donc présente à Bangui pour prendre la relève de la MICOPAX et mettre ainsi sur les rails la MISCA.

La volonté de l'Union africaine est de veiller à la mise en œuvre scrupuleuse du mandat de la MISCA et cela, avec le soutien des dirigeants de la CEEAC qui ont déjà consenti des efforts soutenus pour déployer les troupes qui seront en opération. Ces troupes constituent d'ailleurs le noyau central de la composante militaire de la MISCA. Les dirigeants de la CEEAC, qui soutiennent le mandat de la MISCA, ont expressément demandé à l'Union africaine de poursuivre les efforts en vue d'obtenir du Conseil un mandat robuste pour la MISCA, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. L'Union africaine entend ainsi conduire le mandat de la MISCA de façon agressive, dans l'esprit des attentes exprimées par les dirigeants de la CEEAC. De même, nous accorderons comme l'indique le mandat et de manière immédiate, une attention particulière à la situation humanitaire qui reste extrêmement préoccupante sur l'ensemble du pays, y compris la protection des populations civiles.

Sur le théâtre des opérations, la MISCA entend conduire ses activités en coordination avec tous les autres acteurs internationaux déjà impliqués dans les efforts de restauration de la sécurité et de la paix en République centrafricaine. Il s'agit en particulier du détachement français de Boali mais aussi de notre initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) qui, avec des moyens fort modestes mais avec le soutien déterminant des États-Unis d'Amérique, est parvenue à réduire le degré de nuisance de la LRA. L'initiative poursuit ses activités.

La France s'est engagée à renforcer son détachement en République centrafricaine. Nous accueillons cet effort louable de la France avec une grande satisfaction. Je voudrais donc devant cette assemblée exprimer les remerciements de l'Union africaine à la France pour cet engagement en République centrafricaine, après les efforts inégalés pour faire face à la situation au Mali.

C'est le lieu pour moi, au nom de l'Union africaine de remercier tous ceux de nos partenaires qui se sont résolument engagés aux côtés de l'Union africaine et de la CEEAC pour mettre fin aux violences en République centrafricaine et construire une paix durable dans le pays. Nos remerciements vont à l'Union européenne pour son inestimable contribution financière qui nous permet de nous engager en République centrafricaine. Notre reconnaissance va aux États-Unis d'Amérique pour leur implication et leur contribution à l'action de la MISCA. J'appelle tous nos partenaires non africains à se joindre à cet effort collectif afin de sortir la République centrafricaine de ses crises devenues si récurrentes. J'en appelle aussi à la solidarité africaine, celle des États membres de l'Union africaine, pour qu'ensemble ils soient tous au chevet d'un État frère en pleine difficulté.

**Le Président** : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

*La séance est levée à 10 h 40.*